

Protection des patients



Figure 1 — Blindage (ancienne pratique)



Figure 2 — Pas de blindage (pratique actuelle)

Vous remarquerez peut-être que nous ne plaçons plus de blindage sur les organes reproducteurs des patients pendant les examens d'imagerie diagnostique.

La technologie d'imagerie médicale s'est beaucoup améliorée, et nous pouvons désormais obtenir des radiographies de grande qualité avec bien moins de radiations — une réduction pouvant globalement aller jusqu'à 95 % par examen.

D'après le consensus scientifique actuel, le blindage n'est plus requis. Rien ne prouve que l'imagerie médicale à rayons X ait des effets à long terme sur les générations suivantes.

Si vous êtes enceinte, vous poser un blindage sur le ventre n'offre pas de bienfait significatif pour votre bébé.

Si vous avez des questions, veuillez prendre le temps d'en parler avec le technologue en radiation médicale qui effectuera votre examen.